

Février



Bulletin d'information

Rueil la Gadelière

2018



Ouverture de la mairie :

Lundi : de 16h à 18 h30

Mercredi : de 16h à 18 h30

Samedi : de 10h à 12 h30

Tél : 02. 37. 62. 40. 35



rueil.la.gadeliere@orange.fr
mairiederueillagadeliere.fr



Soirée CHOUCROUTE

*Le Comité des Fêtes vous convie à sa soirée CHOUCROUTE
A la salle Guy NAVEAU*

Le samedi 24 Février 2018 à partir de 20h.

Tarif : 18,00 € pour les adultes
9,00 € pour les enfants (-12ans)



*Inscription : Avant le 21/02/2018
Auprès de Christian MICAUD: 02 37 62 41 12*

Venez nombreux et déguisés !!

Le club du GAI JEUDI

Vous convie à son assemblée générale

le mercredi 14 février 2018 à la salle polyvalente « Guy Naveau ».

Ce sera l'occasion de faire le point sur les activités et sur les finances de l'association. Et aussi de voir les projets de l'année.

IMPORTANT

Collecte des ordures ménagères



Depuis le 1er janvier 2018 :

La collecte des Ordures Ménagères s'effectue chaque semaine, **le mardi matin**, dans les bacs noirs (*pensez à sortir les bacs le lundi soir*). Merci de rentrer les bacs après ramassage.

Les déchets recyclables

En porte à porte, en même temps que les ordures ménagères, le mardi matin :

Les produits recyclables (papiers, cartons, plastiques et métaux d'emballages) sont collectés via des sacs bleus translucides à retirer auprès de la mairie, de façon à ce que les agents de collecte puissent contrôler le taux d'erreurs de tri. Il est en effet important que le tri correct du plus grand nombre ne soit pas pollué par les erreurs de quelques uns.



La collecte des verres

Les verres ne sont pas collectés en porte à porte et font l'objet d'un apport volontaire au point de collecte situé près de la mairie.



Le point d'apport volontaire situé près de la mairie va être retiré et remplacé par un container

Carte d'accès à la déchetterie de Brezolles

Vous devez en faire la demande auprès de l'Agglo de Dreux, soit par internet, soit par courrier (voir la feuille jointe au présent bulletin).

Attention : la demande doit être faite avant fin avril 2018

Pour tout autre renseignement, merci de vous adresser à la mairie.

mairiederueillagadeliere.fr

Consultez le site de la mairie et votre boîte mail régulièrement :



- Pour vous informer
- Pour recevoir le bulletin mensuel
- Pour contacter le maire ou les adjoints
- Pour recevoir des alertes météo
- Pour recevoir des informations urgentes ou importantes
- Pour économiser des frais d'impression

La mairie a besoin de votre adresse internet.